



Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 28/05/2024

ID : 035-213500994-20240513-DCM_13052024_06-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

**Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron**

Extrait du registre des délibérations

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 24

Le lundi 13 mai deux mille vingt- quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Elodie RAYMOND,

Absents(tes) excusé(e)s : Sandrine BOUCARD (pouvoir à Goulven DONNIOU), Kevin DOFAL, Sunita LE ROUX (pouvoir à Laurent CLISSON), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel PRODHOMME.

2024-13/05-06 Finances/Intercommunalité/Demande de Fonds de concours 2024

Lors du Conseil communautaire du 24 février 2022, le Pays de Châteaugiron Communauté a fixé par délibération les modalités du nouveau « Pacte financier et fiscal ».

Ce nouveau pacte financier a été établi en prenant en compte les grands principes suivants :

- Mettre en oeuvre le projet de territoire
- Etablir une prospective sur 5 ans afin de disposer d'un plan pluriannuel d'investissement
- Garantir un équilibre financier et budgétaire comprenant une épargne brute permettant à la collectivité d'assurer une capacité de désendettement inférieure à 5 ans.
- Mettre en place les règles concernant les flux financiers (FPIC, fonds de concours, subventions...) entre l'EPCI et les communes membres

FONDS DE CONCOURS : CATEGORIES D'OPERATIONS ELIGIBLES ET TAUX DE FINANCEMENT

PROJETS ELIGIBLES	Taux de financement
1. FDC thématiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction, rénovation et extension des équipements sportifs et de loisirs ; ▪ Construction, rénovation, extension et mise en lumière des équipements culturels, touristiques, culturels et patrimoniaux ; ▪ Ecoles (construction, réhabilitation, extension et rénovation) ; ▪ Petite enfance pour la tranche d'âge 3 à 6 ans ; ▪ Acquisition de bâtiment (usage scolaire, culturel et sportif) ; ▪ Construction, rénovation et extension des ateliers techniques ; ▪ Travaux de mise aux normes d'accessibilité éligibles aux fonds de concours thématiques (hors voirie et réseaux). 	20% du montant HT des dépenses de l'opération (travaux et prestations intellectuelles).
1b - Fonds de concours BAV : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement des travaux de génie civil pour les bacs semi-enterrés ou enterrés - renouvellement ou nouveau matériel. 	1 500 € par bac
2. Transition écologique et environnementale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux éligibles aux fonds de concours thématiques (hors voirie et réseaux) sous réserve de la réalisation préalable par la commune d'un diagnostic énergétique global ou d'une opération de démolition/reconstruction. 	Majoration de 10% pour la rénovation énergétique des bâtiments existants ou pour leur reconstruction
3. Matériel numérique scolaire Equipement des écoles en matériel numérique scolaire.	50% du montant HT (plafonnement à 4 000€ HT par équipement).
4. Matériel numérique communal (fera l'objet d'une validation au conseil communautaire) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement du matériel numérique en lien direct avec le fonctionnement institutionnel des communes (ex : salle du conseil ou commissions, équipement d'affichage des décisions institutionnelles, etc.). 	50% maximum du reste à charge communal (après déduction des subventions).
5. Equipements sportifs Equipements sportifs dédiés exclusivement au tennis et pour les clubs d'intérêt communautaire.	50% du montant HT
6. Mobilités <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les projets seront présentés en commission mobilités du Pays de Chateaugiron Communauté préalablement à la validation du financement communautaire. 	50% maximum du reste à charge communal (après déduction des subventions).

Il est proposé au Conseil d'effectuer la demande de « Fonds de concours thématiques 2024 » de la façon suivante :

PROJETS	Montant € TTC	Montant € HT	Financement PCC sollicité
BAV rue du Calvaire place de la mairie (phase 1)			24 000 €
Aménagement paysager de la cour élémentaire école Jean de La fontaine	564 925.00	470 771.00	94 154 €
Aménagement d'un terrain de tennis	55 000.00	45 833.00	22 916 €
Création d'un boulodrome (travaux complémentaires)	17 600.00	14 667.00	2 933 €
Toilettes publiques	45 000.00	37 500.00	7 500 €
Travaux rénovation groupe scolaire	45 000.00	37 500.00	7 500 €
Travaux restaurant scolaire	243 000.00	202 500.00	40 500 €
Equipement numérique affichage extérieur	19 500.00	16 250.00	8 125 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS THEMATIQUES 2024			207 628 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Valide** les tableaux présentant les projets éligibles aux Fonds de Concours « libres » et « thématiques » pour l'année 2024 auprès du Pays de Châteaugiron Communauté, tels que présentés ci-dessus.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

